

## Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical  
du 13 décembre 2018 – 20h00  
Communauté de Communes du genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

– **Thonon Agglomération**

M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

**Excusés** : M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Louis FAVRE

# ORDRE DU JOUR

<b>I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....</b>	<b>4</b>
<b>II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU.....</b>	<b>4</b>
<b>III. GRAND GENEVE.....</b>	<b>4</b>
<b>POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE .....</b>	<b>4</b>
<b>POINT N°2 – OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER : PUBLICATION DE LA SYNTHESE 2018.....</b>	<b>5</b>
<b>IV. MOBILITE .....</b>	<b>5</b>
<b>POINT N°1 – RETOUR SUR LE COMITE DE PILOTAGE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU LEMAN EXPRESS DU 13 DECEMBRE 2018.....</b>	<b>5</b>
<b>POINT N°2 – PROJET DE MOTION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN CONCERNANT L'OFFRE TGV PARIS-GENEVE, LES ARRETS EN GARE DE BELLEGARDE, L'OFFRE DE SERVICES CONCERNANT LES GARES DU GENEVOIS FRANCAIS .....</b>	<b>7</b>
<b>V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE .....</b>	<b>8</b>
<b>POINT N°1 – SCOT DU POLE METROPOLITAIN : ADOPTION DE LA PROGRAMMATION .....</b>	<b>8</b>
<b>POINT N°2 – PROGRAMME IMMERSIONS TERRITORIALES DU GRAND GENEVE : POINT D'INFORMATION.....</b>	<b>9</b>
<b>POINT N°3 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EVENEMENT PRO2LOCAL, FORUM PROFESSIONNEL AUTOUR DE L'ALIMENTAIRE.....</b>	<b>10</b>
<b>POINT N°4 – QUALITE DE L'AIR : POINT D'INFORMATION.....</b>	<b>10</b>
<b>VI. ECONOMIE, FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....</b>	<b>11</b>
<b>POINT N°1 – SIMI : RETOUR DE L'EDITION 2018.....</b>	<b>11</b>
<b>VII. CULTURE .....</b>	<b>11</b>
<b>POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION ENTRE LE POLE METROPOLITAIN ET LE GLCT SUR LE FINANCEMENT DE L'EVENEMENT LEMAN EXPRESS.....</b>	<b>11</b>
<b>VIII. ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>12</b>
<b>POINT N°1 – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DANS LE CADRE DU CONTROLE DE LA GESTION L'ARC SYNDICAT MIXTE ET DU POLE METROPOLITAIN .....</b>	<b>12</b>

**POINT N°2 – ADHESION DU POLE METROPOLITAIN AU CONTRAT GROUPE D’ASSURANCE  
STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE AU 1ER JANVIER 2019 ..... 13**

**IX. DIVERS ..... 14**

## I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian PERRIOT est désigné secrétaire de séance.

## II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

Les sujets traités lors de la réunion du 7 décembre sont abordés lors de la présente séance.

## III. GRAND GENEVE

### POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE

- **Mise en œuvre du PA3 et préparation du PA4**

Monsieur Jean DENAIS détaille le calendrier prévisionnel de préparation du Projet d'agglomération n°4 :

- Fin mai/début juin 2020 : validation de la liste des mesures candidates au PA4 ;
- Décembre 2020 : arrêt du PA4 par l'Assemblée du GLCT Grand Genève et adoption du PA4 par les collectivités membres du GLCT Grand Genève ;
- Mai 2021 : signature du PA4 et du Projet de territoire du Grand Genève révisé.

Dans cette perspective, les membres du GLCT ont identifié les grandes étapes de l'élaboration du dossier de candidature. Le calendrier de travail (présenté ci-après) sera soumis à la validation formelle du Bureau du GLCT en séance du 7 février prochain.

- Bureau du GLCT du 7 février : validation du planning de travail et étude de la liste des mesures pré-identifiées ;
- Bureau du GLCT du 23 mai : monitoring des mesures et identification des avants projets nécessaires à l'examen d'éligibilité de certaines mesures ;
- Assemblée du GLCT du 1<sup>er</sup> juillet : confirmation du lancement des avants projets des mesures proposées ;
- Assemblée du GLCT du 21 novembre : validation de la liste provisoire (95%) des mesures candidates au PA4.

Monsieur Frédéric BESSAT présente les mesures qui ont été pré-identifiées en vue du PA4 pour le territoire français ainsi que les mesures transfrontalières.

#### Mesures françaises :

- aménagements routiers pour favoriser les TC de rabattement depuis Thoiry et Prévessin-Moëns vers Saint-Genis-Pouilly (mes.33-8) ;
- développement d'un réseau urbain de rabattement MD vers le PEM de Saint-Julien-en-Genevois (mes. 35-10) ;
- aménagement d'un axe BHNS gare d'Annemasse – Cranves-Sales- Bonne phase 2 (mes.36-1-21) ;
- travaux d'aménagements des PEM en lien avec le développement de l'offre ferroviaire (à confirmer).

#### Mesures transfrontalières :

- aménagements de priorisation pour les bus de la ligne Maconnex - Divonne - Nyon (partie France et passage frontière) (mes. 12-27) ;
- extension du tramway du Grand-Saconnex vers Ferney-Voltaire (à confirmer) ;
- aménagements pour la création et le prolongement d'une ligne TC entre le quartier des communaux d'Ambilly et la gare d'Annemasse France (mes.36-3-19) ;
- maillage MD entre le quartier des Communaux d'Ambilly et la ZAC Etoile-Annemasse-Genève (mes. 36-3-7).

Monsieur Denis MAIRE souligne la nécessité de rechercher des solutions de financement pour les mesures qui ont été écartées du PA3.

Monsieur Hubert BERTRAND pointe la responsabilité du Département de l'Ain dans la prise de retard de certains projets du Pays de Gex. Il reproche aux partenaires suisses de ne pas respecter leurs engagements. Il estime que le Pôle métropolitain n'a pas suffisamment fait pression auprès des suisses. Il ne voit pas de résultats probants.

Monsieur Gabriel DOUBLET rejette les propos de Monsieur BERTRAND et souligne l'investissement des élus du Pôle métropolitain dans le développement et le soutien des projets des collectivités membres. Au-delà des cofinancements obtenus sur des projets majeurs à travers les PA1 et 2, il rappelle que la création de groupes de travail sur la question des petites douanes, sur le projet de Traversée du lac ont montré des résultats et attestent de la persévérance du Pôle métropolitain pour la recherche de solutions qui s'inscrivent dans des temps longs. Des réflexions sont menées pour le financement des P+R. Il reconnaît que Genève doit prendre ses responsabilités dans le financement des infrastructures transfrontalières et qu'il reste du travail dans ce domaine.

Monsieur Jean-François OBEZ indique que des discussions devraient se tenir entre le Canton de Genève et la Communauté de communes du Pays de Gex sur le projet d'extension du Tramway vers Ferney-Voltaire. Il souhaite également que des solutions puissent être trouvées pour les mesures écartées du PA3 avant de travailler sur l'élaboration d'un nouveau Projet d'agglomération.

Monsieur le Président confirme que des actions sont déjà engagées pour aboutir au financement des opérations qui n'ont pas été retenues au PA3. Il souligne que la priorité est mise sur ces mesures et non pas sur la programmation du prochain projet d'agglomération. Monsieur Jean DENAIS rappelle néanmoins que seuls les projets prêts à démarrer pourront être soumis au PA4.

- **Comité stratégique – Traversée du Lac : relevé de conclusions**

Monsieur Frédéric BESSAT revient sur la réunion du comité stratégique de la Traversée du Lac du 4 décembre dernier. Il explique que Monsieur DAL BUSCO, Conseiller d'Etat, chef du Département des Infrastructures, a effectué un point de situation sur les orientations stratégiques du Conseil d'Etat pour la Traversée du Lac et sur les travaux du Conseil consultatif de la Traversée du lac menés en 2018.

Un projet de loi de 6,3 millions CHF, déposé par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017, et permettant de financer la 1<sup>ère</sup> étape des études d'avant-projet, sera présenté au Grand Conseil courant 2019. Cette tranche « obligatoire » pour envisager une reprise de la maîtrise d'ouvrage par la Confédération ne préjuge toutefois pas d'une volonté des autorités genevoises de soutenir le projet de Traversée du Lac. Dans ce contexte, la possibilité d'étudier le raccordement avec la 2x2 voies du Chablais n'a pas été abordé.

Monsieur Christophe BOUVIER estime qu'au regard des montants relatifs engagés par le Canton de Genève, il n'est pas démontré qu'il y ait de réelle volonté du canton d'avancer sur ce projet.

- **Retour sur le Comité de pilotage mesures d'accompagnement du Léman Express du 13 décembre 2018** (voir point mobilité ci-après)

## **POINT N°2 – OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER : PUBLICATION DE LA SYNTHÈSE 2018**

Monsieur Frédéric BESSAT présente les principales informations tirées de la synthèse annuelle de l'OST. Il précise que :

- le Genevois français détient le plus fort taux croissance démographique de France métropolitaine : +2,3% de croissance annuelle moyenne, dont +1,6 % lié au solde migratoire ;
- au 1<sup>er</sup> janvier 2015, près de 22 000 habitants du Genevois français n'y résidaient pas un an plus tôt : 64 % (14 000) résidaient en France, 4 000 arrivent de Suisse ; globalement, il s'agit majoritairement de personnes âgées de 20 à 39 ans ;
- depuis 2016, le nombre de personnes ayant quitté le Canton de Genève est en baisse (19 600 en 2017, contre 21 400 en 2015) ;
- le Genevois français dispose d'un revenu médian supérieur à 28 730 € (35% supérieur à la moyenne régionale) mais on note toutefois de très fortes disparités (un nombre d'allocataires du RSA élevé et qui diminue moins vite qu'en Région) ;
- on constate une progression de l'emploi partout dans l'espace transfrontalier et si l'OST souligne une baisse généralisée du chômage, il est aussi constaté une progression du nombre de chômeurs frontaliers (11 000 dans l'Ain et la Haute-Savoie).

Monsieur Antoine VIELLIARD reproche au Canton de Genève de mener une politique préférentielle dans l'embauche avec la volonté d'exclure les frontaliers de l'accès à l'emploi. En effet, les entreprises doivent désormais justifier l'emploi de français. Certaines d'entre-elles préfèrent d'ailleurs laisser un poste vacant plutôt que de recruter un frontalier.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle qu'il avait interpellé Pierre MAUDET sur ce sujet. Le Président du Conseil d'Etat avait alors répondu que les entreprises suisses restaient libres de définir leur politique de recrutement.

Monsieur Jean DENAIS propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Instance de Coopération Politique (IPC) du CRFG et de sensibiliser Antonio HODGERS sur cette problématique.

## **IV. MOBILITE**

### **POINT N°1 – RETOUR SUR LE COMITE DE PILOTAGE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU LEMAN EXPRESS DU 13 DECEMBRE 2018**

Monsieur Ludovic ANTOINE explique que sous l'impulsion du Pôle métropolitain et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, les collectivités françaises concernées (EPCI, communes disposant d'une gare, Département

de l'Ain et de la Haute-Savoie) ont été invitées à échanger ce 13 décembre sur les modalités de collaboration pour préparer l'arrivée du Léman Express.

Ces réflexions s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'action à court terme pour l'accompagnement du Léman Express, validé par l'Assemblée du GLCT Grand Genève le 15 novembre 2018. Il prévoit notamment :

– **l'accélération de la réalisation des parcs-relais sur territoire français**

D'ici 2023, ce sont près de 8 000 nouvelles places de parkings qui sont prévues sur le Genevois français (37 P+R dont 24 nouveaux) dont 1 500 places dans les 11 P+R en gares (concernées par des projets nouveaux ou une extension de l'existant).

Il s'agit d'étudier avec la Région les modalités d'accélération des projets liés notamment à des blocages fonciers ou financiers, et de déterminer une politique de stationnement, de tarification et de contrôle pour éviter la concurrence entre gares. La question de l'exploitation est aussi centrale, sachant que le canton de Genève examine avec la Fondation des parkings les dispositions à mettre en place pour réaliser et exploiter des P+R sur le territoire français.

– **le développement d'un rabattement transport public et modes doux vers les gares du Léman Express**

Pour optimiser l'accessibilité du Léman Express et rabattre les usagers vers le RER, il convient de favoriser toute la chaîne des déplacements pour faciliter les déplacements. La réunion du 13 décembre avec la Région a permis de faire un point sur les démarches engagées par chaque autorité organisatrice des mobilités, et de déterminer les efforts à fournir là où c'est nécessaire (consignes vélos, lignes de bus interurbaines et urbaines, voies cyclables, autopartage..).

De la même manière, la réduction de l'offre de services en gares (à noter la motion du Pôle alertant la SNCF et la Région sur ce point) suppose que les autorités compétentes agissent conjointement pour maintenir les gares en lieux d'intermodalité et de vie. Des modalités de travail devront être trouvées pour maintenir ces espaces comme des points névralgiques des territoires (maintien de guichet, services à la mobilité et autres, coworking,...).

– **la communication autour des mesures d'accompagnement du Léman Express**

Dans le cadre du Grand Genève, il est prévu l'élaboration d'un "livret" 12 ou 16 pages portant sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (plan d'actions court terme) destiné à un public large, dont la publication est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Monsieur Ludovic ANTOINE précise que la réunion du 13 décembre a permis de prendre connaissance de l'avancement des chantiers engagés par la Région sur les horaires des trains, les fréquences attendues, permettant d'envisager une complémentarité avec des actions plus locales. Enfin, il pourra être envisagé un conventionnement avec les territoires sur les aspects financiers et organisationnels.

Suite aux réunions qui se sont tenues, Monsieur Jean NEURY souhaite que le Comité de pilotage en charge du suivi des mesures d'accompagnement du Léman Express (COPIL LEX) travaille au plus vite sur des solutions concrètes.

Monsieur Christian DUPESSEY précise que la Région Auvergne Rhône-Alpes prévoit un dispositif spécifique de financement des P+R pour assurer le rabattement vers les gares mais aussi en dehors des gares.

Monsieur Christian PERRIOT s'interroge sur la prise en compte des problématiques liées aux liaisons lacustres. Monsieur Ludovic ANTOINE confirme que cet aspect a bien été pris en considération dans les réflexions menées par le Comité de pilotage.

Monsieur Michel BOUCHER souligne qu'Annemasse agglomération n'a pas la volonté de réaliser un P+R au Pas-de-l'Echelle en raison d'obstacles fonciers et de priorités données sur d'autres secteurs. Monsieur Ludovic ANTOINE répond que cette problématique a été repérée et que le Canton de Genève envisage de mettre en place une nouvelle ligne de bus.

Monsieur Christian DUPESSEY revient sur l'importance de communiquer autour de l'arrivée du Léman Express et sur les résultats attendus. Il cite notamment en exemple le cadencement toutes les 30 minutes dans la Vallée de l'Arve lors des heures de pointes. Par ailleurs, en parallèle du travail mené par le COPIL LEX, il insiste sur le rôle des collectivités dans l'accompagnement de l'arrivée du Léman Express. Il incombe aux collectivités responsables des réseaux de bus de réfléchir aux investissements nécessaires pour la desserte des gares.

Monsieur Ludovic ANTOINE ajoute qu'une tournée des territoires est prévue afin de repérer les investissements à prévoir mais aussi de clarifier le rôle de chacun pour chacune des gares concernées.

## **POINT N°2 – PROJET DE MOTION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN CONCERNANT L’OFFRE TGV PARIS-GENEVE, LES ARRETS EN GARE DE BELLEGARDE, L’OFFRE DE SERVICES CONCERNANT LES GARES DU GENEVOIS FRANCAIS**

La SNCF mène actuellement une réflexion sur l’ensemble des points de vente physique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce cadre, au-delà de l’absence regrettable de guichets ou d’automates dans certaines gares du Genevois français (St Pierre-en-Faucigny, Valleiry), la SNCF porte aussi le projet de fermeture de guichets (Bonneville) ou d’automates (Bonneville, Bons-en-Chablais), évoquant la baisse continue de l’activité du guichet de gare et des multiples possibilités d’acheter des titres de transports (vente à bord des cars, solutions digitales).

Si ces orientations s’inscrivent dans un contexte général de recherche d’économie de la part de l’opérateur ferroviaire SNCF, elles viennent toutefois en contradiction avec le développement du Léman Express dont la mise en service en décembre 2019 prévoit plus de 50 000 voyageurs par jour.

En effet, l’amélioration de l’offre et des fréquences de train permettent de redynamiser les gares du Genevois français et d’en faire ainsi des lieux d’échanges entre toutes les formes de mobilité. Elles sont une porte d’entrée sur un territoire, un hub pour les voyageurs et vont devenir à la fois des lieux de centralité multimodaux (Parkings-Relais -P+R-, rabattement bus, autopartage, covoiturage dynamique, consignes vélo, voies vertes), mais également des lieux de vie où la qualité de service doit être améliorée (maison de mobilité, coworking, services divers..).

Ainsi, depuis plusieurs années, avec le soutien notamment de l’Etat, du Conseil régional et des Conseils départementaux de la Haute-Savoie et de l’Ain, les communes et intercommunalités ont investi lourdement dans les 14 gares du Genevois français (Thonon-les-Bains, Perrignier, Bons-en-Chablais, Machilly, Annemasse, St-Julien-en-Genevois, Valleiry, Bellegarde-sur-Valserine, Pougny, Reignier, La Roche-sur-Foron, St-Pierre-en-Faucigny, Bonneville, Marignier). Cet engagement permet de préparer la mutation liée au Léman Express et de faire de ces gares de véritables Pôles d’échanges multimodaux, des points névralgiques pour chacun des bassins versants.

Dans ces conditions, un accueil physique et technique au sein des bâtiments gares sont indispensables, pour la vente de services multimodaux mais aussi pour apporter des conseils aux utilisateurs. Ils sont essentiels pour accompagner les efforts déployés par les collectivités pour la réalisation des pôles d’échanges multimodaux et le développement d’une offre alternative à la voiture qui participe ainsi à l’amélioration de qualité de l’air.

Le public qui fréquente les gares et achète ses billets au guichet est divers : personnes âgées, travailleurs, personnes en recherche d’emplois, jeunes, notamment dans le cadre scolaire.

La réduction de l’offre de services proposée en gares aux usagers alors qu’elle devrait être renforcée dans un an avec la mise en service du Léman Express et un nombre de voyageurs attendus bien plus importants, pose la question de l’accompagnement des mutations mais aussi de la diminution du chiffre d’affaires des gares essentielles pour le maillage de chaque secteur.

Ces orientations sont donc en parfaite contradiction avec l’évolution à très court terme de l’offre ferroviaire Léman Express ainsi qu’avec les orientations nationales du projet de loi d’orientation pour la mobilité (LOM) qui fait de la mobilité du quotidien une priorité et vise à mettre l’usager au cœur de toutes les politiques publiques.

Enfin, la SNCF et les CFF ont annoncé par ailleurs la réorganisation de l’offre de TGV Lyria Paris-Genève. Elle prévoit désormais l’instauration d’un quota de places en trajets internes (Bellegarde-sur-Valserine, Bourg-en-Bresse) pour donner priorité aux voyageurs de ou vers Genève.

Cette décision a également pour conséquence mécanique de dégrader, dans le même temps, l’offre grande vitesse et longs trajets proposée en gare de Bellegarde-sur-Valserine en limitant les possibilités de prendre le TVG pour Paris. Elle fait suite à une dégradation de l’offre de desserte TGV Lyria déjà réalisée il y a 3 ans.

Cette décision paraît, là encore, en parfaite contradiction avec les investissements réalisés depuis plusieurs années et les engagements pris par la SNCF pour le développement de l’offre TGV au sein de la nouvelle gare de Bellegarde-sur-Valserine.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **DEMANDE** à la SNCF de réétudier sa position au vu des différents éléments énoncés et d’entamer un véritable dialogue constant et continu avec les collectivités territoriales concernées ;
- **ADOPTE** cette motion de soutien pour le maintien de guichets et services proposés dans les différentes gares du Genevois français ;
- **ADOPTE** cette motion de soutien pour le rétablissement de l’offre TGV en gare de Bellegarde-sur-Valserine ;

- **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes de soutenir notre demande et notre initiative auprès de l'Etat et de la SNCF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à saisir sur cette base les dirigeant(e)s de la SNCF, des CFF et les représentant(es) des différentes autorités françaises et suisses concernées.

## V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE

### POINT N°1 – SCOT DU POLE METROPOLITAIN : ADOPTION DE LA PROGRAMMATION

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES soumet au Comité syndical le projet de délibération portant sur la programmation du*

*Monsieur Jean DENAIS précise que ce projet est soutenu par l'ensemble des membres du Bureau du Pôle métropolitain.*

#### Contexte

Le Grand Genève est en cours de métropolisation. Les défis posés par la dynamique exceptionnelle de notre territoire nécessitent une convergence des politiques en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement économique. Le Schéma de cohérence territoriale est LE document faîtier des collectivités territoriales pour faire converger, à une échelle pertinente ces différentes politiques (schéma de mobilité, maîtrise de la consommation des espaces, lutte contre l'étalement urbain, qualité de l'air, transition énergétique, politique de l'habitat, accueil économique, etc.) et proposer une stratégie durable.

Dans ce cadre, il est à noter que les Plans de déplacements urbains, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux et de l'habitat (PLUIH), les autorisations d'urbanisme commercial dépendent des Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) (avec notion de compatibilité) et que les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et SCOT sont étroitement liés (avec notion de prise en compte).

Selon la volonté du législateur, un SCOT se doit d'être à l'échelle d'un bassin de vie et surtout d'un bassin d'emploi. Le Grand Genève est un véritable bassin de vie et d'emploi attesté dans la politique de l'Etat et de la Région en Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Plan) et dans la politique de la Confédération suisse. Cette vision politique est confortée par tous les indicateurs statistiques : flux domicile travail / commerce, développement urbain, enseignement, culture, etc. Le Projet de territoire du Grand Genève se veut un document d'aménagement et de planification à l'échelle de ce bassin de vie, en dépit de la frontière. Mais ce document n'est pas prescriptif. C'est pourquoi, côté suisse, les Plans directeurs du district de Nyon (Canton de Vaud) et du Canton de Genève assurent la concrétisation du Projet de territoire Grand Genève. Pour le Pôle métropolitain du Genevois français, l'objectif d'un SCOT commun est nécessaire pour répondre aux enjeux forts liés à la croissance de notre agglomération transfrontalière. Faire un SCOT à la bonne échelle permettrait également de rationaliser les structures, tel que le souhaite le législateur.

Le temps observé entre la délibération de prescription d'un SCOT et ses effets sur le territoire est d'environ 10 ans. Dans 10 ans, le Genevois français (dans ses limites actuelles) comptera 500 000 habitants, soit l'équivalent des agglomérations de Grenoble, Montpellier, Strasbourg, Nice ou encore Rouen Métropole. Les déplacements s'élèvent aujourd'hui à 1,4 millions de déplacements quotidiens dans le Genevois français. Entre 2015 et 2020 ils auront progressé de 10%, soit 140 000 déplacements supplémentaires en l'espace de 5 ans.

Le Pôle métropolitain, à travers la démarche InterSCOT et le Projet de territoire du Grand Genève, s'est doté de l'essentiel des approfondissements et schémas nécessaires à un SCOT : Armature urbaine, Schéma métropolitain de la mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des PCAET du territoire, etc. Ces études et schémas ont été adoptés au sein du Comité syndical et par les collectivités membres du Pôle métropolitain. Leur intégration dans l'outil SCOT apparaît comme la garantie la plus forte et le moyen le plus efficace de leur mise en œuvre et de leur reconnaissance.

La fragmentation actuelle des SCOT au sein du Pôle métropolitain ne répond pas aux objectifs législatifs nationaux, ni aux défis du Grand Genève, c'est pourquoi les statuts du Pôle métropolitain rappellent que « *La création du Pôle métropolitain engage aujourd'hui le territoire dans une phase de consolidation d'un projet politique qui implique à moyen terme de nouveaux transferts de compétences plus opérationnelles (SCOT, AOM, développement économique).* »

Nous constatons les difficultés de mise en cohérence des périmètres des SCOT liées à la création du SCOT Cœur du Faucigny et à la pré-existence du SCOT du Chablais qui tous deux dépassent le périmètre du Pôle métropolitain. Au regard de ces enjeux, au regard des statuts actuels du Pôle métropolitain, la question d'une évolution des périmètres de SCOT et du périmètre du Pôle métropolitain est ouverte. Au-delà des réalités géographiques, humaines, sociales, économiques et environnementales, cette question suppose de

partager une vision et une ambition commune pour l'aménagement et le développement du territoire. Il s'agit de tenir compte de la réalité métropolitaine afin de mieux en maîtriser collectivement les effets et en valoriser les atouts.

Afin d'aboutir à une véritable prise de compétence et mise en œuvre de celle-ci à l'échelle du Pôle métropolitain, une programmation est aujourd'hui nécessaire.

### **Programmation pour une approbation en 2026**

- 1<sup>ère</sup> étape 2019-2020 : poursuite du travail en InterSCOT, validation d'un document d'Interscot qui alimentera les documents de planification des membres, question du périmètre et préparation de la prise de compétence.
- 2<sup>ème</sup> étape 2021 : modification du périmètre du Pôle métropolitain, le cas échéant, puis prise de compétence et arrêté de périmètre.
- 3<sup>ème</sup> étape 2022-2024 : élaboration du SCOT (Diagnostic, PADD, DOO, Rapport de présentation).
- 4<sup>ème</sup> étape : 2025-2026 : arrêt du SCOT, consultation des PPA, enquête publique et approbation du SCOT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette programmation et les objectifs tels que définis ci-dessus, relatifs à l'élaboration d'un SCOT métropolitain.

*Monsieur Christian DUPESSEY approuve le calendrier de travail proposé. Il ajoute qu'il a été destinataire d'une lettre du Préfet de Haute-Savoie dont l'objet était d'inciter les collectivités voisines à travailler sur la création d'un SCOT commun.*

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que la création d'un SCOT commun nécessitera un véritable effort de communication et de pédagogie auprès des élus locaux. Il est important de faire systématiquement le lien avec les grandes orientations du territoire. Il est important de maintenir les discussions avec les élus afin qu'ils puissent exprimer leurs inquiétudes et que celles-ci puissent être levées. Monsieur le Vice-président ajoute que le SCOT commun ne vient pas remplacer les PLUi qui sont d'ailleurs complémentaires.*

*Monsieur Christian AEBISCHER se félicite du travail mené et soutient pleinement la création d'un SCOT commun. Monsieur le Président confirme que le Pôle métropolitain franchit une étape importante.*

*Monsieur Jean-François OBEZ souhaite que le Pôle métropolitain veille à un développement équitable entre les collectivités du Département de l'Ain et de la Haute-Savoie.*

### **POINT N°2 – PROGRAMME IMMERSIONS TERRITORIALES DU GRAND GENEVE : POINT D'INFORMATION**

*Monsieur Frédéric BESSAT rappelle que les « Immersions territoriales » visent à faire découvrir, à travers des visites terrains d'une demi-journée, la traduction opérationnelle des projets d'agglomération 1, 2 et 3 dans les territoires pour faire connaître plus largement des opérations et expérimentations afin que les retours d'expérience puissent accompagner le déploiement de ces « bonnes pratiques » sur d'autres territoires. C'est également l'occasion d'évoquer les enjeux phares du Projet de Territoire Grand Genève 2016 – 2030 : traitement des espaces liés à la mobilité et densification urbaine.*

*Madame Charlotte LE GOUIC précise que ces visites sont principalement destinées à un public d'élus et de techniciens, dans un format resserré d'une quinzaine de participants. Elle présente le programme :*

Organiser les centralités autour des gares : l'aménagement de l'espace public	Versoix, Gland	1 <sup>er</sup> février 2019 (après-midi)
Renforcer les centralités régionales : la création de nouveaux quartiers autour des gares	Thonon-les-Bains, Bons-en-Chablais	28 mars 2019 (après-midi)
Créer un espace public le long d'un axe fort TC : l'aménagement transfrontalier de la rue de Genève	Rue de Genève, Moillesullaz, Chêne-Bourg	11 avril 2019 (après-midi)
Préserver la biodiversité : les actions du contrat corridor Vesancy-Versoix	Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey	14 Juin 2019 (après-midi)
Améliorer l'accessibilité des espaces littoraux : la loi littoral et Genève-Plage	Genève et Chablais français.	Juillet 2019
Articuler urbanisation et transports : le contrat d'axe lié au BHNS Gex-Genève	A préciser	Septembre 2019 (après-midi)
Optimiser les zones d'activités	ZIPL0, Archamps Technopole	Octobre 2019
Organiser les centres autour des gares principales : la réalisation d'équipements d'agglomération	Annemasse, Eaux-Vives	17 ou 19 décembre 2019

### **POINT N°3 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ÉVÈNEMENT PRO2LOCAL, FORUM PROFESSIONNEL AUTOUR DE L'ALIMENTAIRE**

*Monsieur Jean-François CICLET soumet au Comité syndical l'adoption du projet de délibération.*

Pro2Local est un évènement destiné à dynamiser la filière alimentaire sur les territoires du Genevois français, d'Usses et Bornes et d'Arve Giffre, organisé conjointement par la Maison de l'Economie Développement (MED) et l'Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande (ENILV).

Forum professionnel organisé en deux temps pour accompagner la filière alimentaire au plan local, Pro2local se positionne comme :

- le rendez-vous Business devant faciliter les échanges y compris commerciaux entre producteurs, transformateurs et distributeurs locaux,
- le rendez-vous Métiers devant contribuer à valoriser l'image de la filière en crise de vocation auprès des élèves, des étudiants, demandeurs d'emploi et porteurs de projet.

Pro2local se tiendra le 14 mars 2019 à RochExpo.

Cet évènement permettra de réunir :

- les professionnels de la filière alimentaire d'aujourd'hui et de demain,
- les acteurs de l'emploi, de la formation et du développement d'entreprise.

Le budget estimatif de l'évènement s'élève à 144 900 € (cf. budget dans la convention annexée) et le Pôle métropolitain du Genevois français a été sollicité pour soutenir cette manifestation.

Considérant que le projet répond à l'objectif de sa feuille de route politique de créer une dynamique territoriale autour de la valorisation des produits locaux et des métiers, en lien avec l'axe « alimentaire » de la stratégie de développement économique du Genevois français et de développement de l'offre de formation « Grand Forma », se former dans le Genevois français », il est proposé de participer à hauteur de 15 000 € à l'organisation et à la réalisation de l'Évènement « Pro2local »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain, la Maison de l'Economie Développement, l'Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande, le Groupe d'Action Locale Usses et Bornes et le Groupe d'Action Locale Arve Giffre, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une participation forfaitaire de 15 000 € TTC à la Maison de l'Economie Développement, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.

### **POINT N°4 – QUALITE DE L'AIR : POINT D'INFORMATION**

#### **• Animation EXP'AIR**

*Monsieur Hervé VILLARD explique qu'après avoir déjà sensibilisé près de 20 000 élèves en 5 ans sur Genève, l'animation EXP'Air, arrive dans les collèges français du Grand Genève, sous l'impulsion du Programme transfrontalier PACT'Air.*

*Une première animation a été réalisée en mars 2018 au collège de Péron dans l'Ain. Ce sont près de 350 élèves de 4ème et de 3ème des Collèges de Bons-en-Chablais et de Bonneville qui ont testé l'expérience EXP'AIR sur cette fin d'année. 200 élèves bénéficieront également de l'animation au collège de Divonne dans quelques jours. Ainsi en 2018 près de 700 élèves de 4 collèges auront participé à cette expérience.*

*Monsieur Hervé VILLARD indique que le 6 décembre dernier, le Pôle métropolitain du Genevois français, au nom de tous les signataires PACT'Air membres du Grand Genève, s'est associé au collège SAMIVEL de Bonneville et au Département de Haute-Savoie, représenté par Madame Christelle PETEX, vice-présidente en charge du Développement durable, de l'Environnement, et des Forêts, pour décliner l'animation EXP'Air avec les collégiens. La formation a été suivie d'une conférence de presse. Le Pôle métropolitain du Genevois français était représenté par Monsieur Gabriel DOUBLET.*

*Monsieur Gabriel DOUBLET souligne l'intérêt des élèves pour cette animation EXP'Air.*

#### **• PPA II Vallée de l'Arve : calendrier de l'enquête publique**

*Monsieur Hervé VILLARD explique que le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve N°2, qui concerne deux EPCI membres du Pôle métropolitain (CC Faucigny-Glières et CC Pays Rochois), entre dans sa phase d'enquête publique. Celle-ci se déroulera du lundi 10 décembre 12h00 au lundi 14 janvier 12h00. L'ensemble des pièces du dossier sera consultable sur le site Internet de la Préfecture de Haute-Savoie, ainsi*

qu'aux sièges de la Sous-Préfecture de Bonneville et des 5 Communautés de Communes impliquées dans le périmètre du PPA.

Ce PPA, pour les EPCI concernés, constitue une bonne base du volet "air" des PCAET en cours d'élaboration. Il est structuré autour de 5 axes principaux :

1. collectif et transversal : mutualiser les moyens et harmoniser les bonnes pratiques des collectivités, informer, éduquer les populations, renforcer les contrôles routiers anti-pollution, faire respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre, améliorer le suivi de l'impact de la pollution sur les populations ;
2. résidentiel et tertiaire : poursuivre et amplifier le "Fonds Air Bois", massifier la rénovation énergétique, développer un "Fonds Air Gaz" ;
3. activités économiques : promouvoir les "chantiers propres", agir sur les émissions du secteur de la construction de la production et de la transformation des matériaux ;
4. transports/mobilité : renforcer l'offre ferroviaire dans la vallée, mettre en place des "zones à faibles émissions", accélérer le renouvellement du parc de véhicules ;
5. ressources et déchets : diminuer la production et le transport de déchets, développer la méthanisation, développer une filière bois-énergie locale et améliorer la gestion de la forêt.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES revient sur le séminaire qui s'est tenu le 7 décembre et qui était réalisé dans le cadre des Plans Climats Air et Energies Territoriaux et portait sur la problématique suivante : « Pourquoi et comment mobiliser son territoire ? ». L'objectif de cette rencontre était :

- prendre connaissance des résultats du diagnostic air énergie climat à l'échelle du Pôle métropolitain ;
- d'échanger autour d'ateliers de travail et sur la base de témoignages d'élus de la Communauté de communes du Genevois, de Thonon Agglomération et d'Eric BOUCHET, Directeur General de BOTANIC ;
- de réfléchir aux suites à donner sur l'élaboration des plans d'actions Climat Air Energies de chaque intercommunalité.

Il souligne l'investissement et l'intérêt portés par les participants. Monsieur Jean-Luc SOULAT ajoute que cette séance a permis de découvrir les initiatives des autres collectivités que la sienne. Il a également noté que l'Agglomération Annemassienne avait déjà bien avancé dans le domaine de la qualité de l'air.

## **VI. ECONOMIE, FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

### **POINT N°1 – SIMI : RETOUR DE L'EDITION 2018**

Monsieur Pierre FILLON souligne le succès de la participation du Pôle métropolitain au Salon de l'Immobilier d'Entreprises qui s'est déroulé du 5 au 7 décembre à Paris. Il constate que le territoire est bien mis en avant grâce à un stand de qualité. Il estime qu'il faut continuer à communiquer sur l'existence, le rôle et les projets du Pôle métropolitain. Il soutient le renouvellement de la participation du Pôle métropolitain pour l'édition 2019 et espère que les élus se mobiliseront davantage pour représenter notre territoire lors de cet événement.

## **VII. CULTURE**

### **POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION ENTRE LE POLE METROPOLITAIN ET LE GLCT SUR LE FINANCEMENT DE L'EVENEMENT LEMAN EXPRESS**

Le Léman Express, dont la mise en service est prévue pour décembre 2019 est un projet transfrontalier unique en Europe : il propose une offre de transport public ferroviaire constitutive d'une nouvelle mobilité dans le bassin transfrontalier, avec des nouvelles gares ou des gares réaménagées, et propose une armature essentielle au développement de nouveaux modes de déplacements.

Il devient essentiel à la mobilité de l'agglomération transfrontalière et renforce l'attractivité des transports publics sur le territoire du Grand Genève. Fruit d'une coopération franco-suisse au service des habitants, il renforce les connexions transfrontalières, et participe largement à relever les défis d'une agglomération multipolaire, compacte et verte. Ce nouveau réseau de type RER, entre deux pays, entre une ville et sa périphérie, devient un lien essentiel entre les habitants.

Les élus du Pôle métropolitain du Genevois français, pour la France, et les magistrats des communes genevoises, sous l'égide de l'ACG (Association des Communes Genevoises) pour la Suisse, ont émis la volonté de mettre sur pied, de part et d'autre de la frontière, un événement culturel destiné à marquer la mise en service de la nouvelle mobilité que constitue le Léman Express. Il s'agit d'organiser un grand événement populaire et festif autour de la mise en service du Léman Express. Cet événement, intitulé « Léman express : prenez le train de la culture », se tiendra entre les 11 et 12 avril 2020, autour des gares suisses et françaises du Léman Express.

L'évènement festif concernera toutes les gares du Léman express mais se concentrera sur 6 gares principales dont trois suisses (Lancy, Champel, Chêne-Bourg) et trois françaises. Côté français, il est proposé de mettre en avant 3 gares essentielles du réseau qui connaîtront d'importantes mutations d'ici

2020, à savoir Annemasse, La Roche-sur-Foron et Thonon-les-Bains (les autres gares françaises du Léman express pourront également faire l'objet de manifestations, comme celle de Bellegarde-sur-Valserine à titre d'exemple).

Suite à la présentation de plusieurs projets à un comité d'évaluation, le Comité de pilotage de l'événement a pris la décision de confier un mandat à un pool de mandataires formé de Château-Rouge et de la Comédie de Genève.

L'enveloppe budgétaire globale est estimée à 300 000 CHF incluant l'entier des coûts liés à l'organisation et à la gestion de l'événement, y compris la communication, les honoraires du prestataire, le matériel et les installations, ainsi que les cachets des artistes. Cette enveloppe est répartie à parts égales entre l'ACG et le Pôle métropolitain.

Le GLCT Grand Genève assurera la gestion financière du projet (marché, facturations) et son portage administratif, et facilitera la promotion de l'évènement.

Le Pôle métropolitain s'engage à apporter la moitié des financements nécessaires à la réalisation de l'évènement dans un plafond de 300 000 CHF. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, engage ainsi le Pôle métropolitain à allouer une subvention de 150 000 CHF en trois versements, sur la base du budget prévisionnel.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain et le GLCT Grand Genève, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une participation forfaitaire de 150 000 CHF au GLCT Grand Genève, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.

## VIII. ADMINISTRATION GENERALE

### **POINT N°1 – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DANS LE CADRE DU CONTROLE DE LA GESTION L'ARC SYNDICAT MIXTE ET DU POLE METROPOLITAIN**

La chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'ARC Syndicat mixte pour la période 2010-2017, notifié par courrier en date du 28 juillet 2017. La CRC a élargi le périmètre du contrôle en intégrant la gestion du Pôle métropolitain et les conditions de la transformation de l'ARC en Pôle métropolitain.

Le contrôle a été mené en deux temps : une phase inquisitoriale menée d'août 2017 à mai 2018, puis une phase contradictoire menée de juin 2018 à novembre 2018. Le rapport d'observations définitives a été communiqué le 15 novembre au Président en exercice et aux anciens Présidents de la période sous contrôle.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, il fait l'objet d'une communication au sein de l'Assemblée délibérante du Pôle métropolitain, lors du Comité syndical de ce jeudi 13 décembre.

Le rapport de la CRC comporte un important volet descriptif (histoire, enjeux et mécanismes de la coopération transfrontalière) et ses conclusions portent essentiellement sur des recommandations en matière d'exécution et de programmation budgétaire et de meilleur contrôle de gestion, en lien direct avec la progression de l'activité de l'ARC Syndicat mixte et des ambitions affichées par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Dans sa synthèse, le rapport pointe essentiellement la sous-consommation des ressources budgétaires, expliquées par les difficultés inhérentes au montage de projets multipartenariaux et transfrontaliers.

Au-delà des taux de réalisation des budgets, la Chambre Régionale des Comptes préconise de renforcer les outils de pilotage et de programmation des dépenses de fonctionnement.

Les observations de la CRC ont d'ores et déjà permis d'améliorer le fonctionnement interne de la collectivité et de renforcer les outils et procédures pour garantir l'efficacité de son action. Conformément aux préconisations de la CRC, plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées : renforcement de la communication budgétaire (avec notamment la production du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018, la réalisation d'une page d'information budgétaire sur notre site internet) ; acquisition et déploiement d'un logiciel comptable plus élaboré ; adoption par le Comité syndical d'un seuil

d'amortissement ; adoption par le Comité syndical d'une Charte d'utilisation du matériel de téléphonie, informatique et numérique ; rédaction d'un guide de procédure formalisé...

La collectivité doit encore mener des réflexions sur la précision de la présentation par nature et par fonction des comptes, des engagements hors bilan et des subventions aux tiers, la définition d'une politique en matière d'avancement de carrières de ses agents. Ces éléments sont bien identifiés et sont d'ores et déjà inscrits au programme de travail du Pôle métropolitain. Les efforts seront donc maintenus pour traduire progressivement les différentes recommandations formulées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes annexé à la présente délibération

## **POINT N°2 – ADHESION DU POLE METROPOLITAIN AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE AU 1ER JANVIER 2019**

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

**Vu** la délibération n°CS2017-81 donnant mandat au CDG74 pour lancer une procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Comité Syndical,

- qu'il est opportun pour le Pôle métropolitain du Genevois français de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service ;
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées ;
- que par délibération n°CS 2017-81, le Pôle métropolitain du Genevois français a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CDG74 ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a informé la collectivité de l'attribution du marché au **groupement SIACI Saint Honoré/GROUPAMA** et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse de la proposition au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité du Pôle métropolitain du Genevois français, de la pyramide des âges, des postes occupés, et des primes actuellement versées, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2019) avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.

### **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

#### Risques garantis :

- décès
- accident et maladie imputable au service
- longue maladie, longue durée (avec suppression de l'éventuelle franchise en maladie ordinaire en cas de requalification)
- maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant
- maladie ordinaire

Le temps partiel thérapeutique, la mise en disponibilité d'office pour maladie, l'infirmité de guerre et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux, pour les risques assurés.

#### Conditions :

- décès / sans franchise
- accident et maladie imputable au service / sans franchise
- congés de longue maladie / longue durée / sans franchise

- maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant / sans franchise
- maladie ordinaire / avec franchise de 10 jours fermes par arrêt.

Soit un taux global de **5.29 %**

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du traitement indiciaire brut.

La collectivité souhaite également y inclure :

- la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;
- le supplément familial de traitement (SFT) ;
- le régime indemnitaire maintenu par l'employeur pendant les arrêts de travail à hauteur de 40% maximum ;
- les charges patronales à hauteur de 55% maximum.

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (rémunérés moins de 28 heures par semaine) et l'ensemble des agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC**

Risques garantis :

- accident et maladie professionnelle
- grave maladie
- maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant
- maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt
- reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Pour un taux global de **0,91%**

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du traitement indiciaire brut.

La collectivité souhaite également y inclure :

- la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;
- le supplément familial de traitement (SFT) ;
- le régime indemnitaire maintenu par l'employeur pendant les arrêts de travail à hauteur de 40% maximum ;
- les charges patronales à hauteur de 55 % maximum.

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG74 pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,16% du traitement indiciaire brut assuré pour les agents CNRACL et 0,07% du traitement indiciaire brut assuré pour les agents IRCANTEC.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADHERE** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition faite par Monsieur le Président ;
- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **IX. DIVERS**

*La séance est levée à 22h00.*